RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00640
Numéro SIREN : 528 982 689
Nom ou dénomination : BARCHRIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2015 sous le numéro de dépôt 4626

BARCHRIS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 06800 CAGNES SUR MER
4 Rue du Puits
RCS ANTIBES 528 982 689

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie

Extraordinairement du 10 Juillet 2014

L'an deux mille quatorze
Le dix juillet
à 10 heures

Les associés de la SAS BARCHRIS se sont réunis en Assemblée Générale, sur la convocation régulière du Président

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La Société HERMAX HOLDING représentée par son président, Monsieur Jean BARETGE, préside la séance en sa qualité de Présidente.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

— une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
— la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés ;
— un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux

associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
— Nomination de commissaires aux comptes,
— Pouvoirs à donner.

Puis, il donne lecture du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et constatant que la nomination de commissaires aux comptes est devenue une obligation légale, décide de nommer :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la SARL SUD AUDIT DEVELOPPEMENT, Le Plein Sud, 142 Avenue de Verdun, 06700 SAINT LAURENT DU VAR

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Benoît PORTA, Le Plein Sud, 142 Avenue de Verdun, 06700 SAINT LAURENT DU VAR

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale donne également mission au commissaire aux comptes de faire son rapport sur l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effectuer toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.



BARCHRIS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 06800 CAGNES SUR MER
4 Rue du Puits
RCS ANTIBES 528 982 689

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 10 juillet 2014

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander de procéder à la nomination de commissaires aux comptes.

En effet, cette nomination est devenue une obligation légale.

Nous vous proposons de nommer :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la SARL SUD AUDIT DEVELOPPEMENT, Le Plein Sud, 142 Avenue de Verdun, 06700 SAINT LAURENT DU VAR

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Benoît PORTA, Le Plein Sud, 142 Avenue de Verdun, 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Le commissaire aux comptes aurait également pour mission de faire son rapport sur le premier exercice social clos le 31 décembre 2019.

Nous vous invitons à vous prononcer sur le texte des résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président